

**SAINT MAURICE
CÔTIÈRE VOLLEY
SAISON 2026/2027**



LIGUE	FSGT	FFVB	
DOCUMENTS	Masc/Fém	LOISIR	JEUNES/ SENIORS
La fiche d'inscription	X	X	X
Règlement cotisation ⁽¹⁾	X	X	X
Fiche médicale	FSGT	FFVB	Surclassement et seniors
Le bordereau de licence		X	X

COTISATIONS :

Catégories	Né(e) en	Cotisation	Entraînements
BABY VOLLEY (4 à 6 ans)	2021 à 2020	85 €	SAMEDI MATIN
M9 (7 à 8 ans)	2018 à 2019	105 €	MARDI
M11 et M13 (9 à 12 ans)	2014 à 2017	130 €	MARDI
M15 (13 à 14 ans)	2012 à 2013	160 €	MARDI/JEUDI à CONFIRMER
M18 (15 à 18 ans)	2009 à 2011	170 €	MERCREDI/VENDREDI
VOLLEY ASSIS	A partir de 18 ans	100 €	MERCREDI
LOISIRS	A partir de 16 ans	125 €	MARDI/VENDREDI
FSGT	A partir de 16 ans	135 €	LUNDI/MERCREDI/JEUDI
SENIORS	A partir de 16 ans	170 €	MARDI/MERCREDI/JEUDI à confirmer

TARIFS PARTICULIERS LICENCES :

**EN CAS DE MUTATION, LES FRAIS SERONT IMPUTÉS AU LICENCIÉ
MERCİ DE LE SIGNALER AU PLUS VITE A L ENTRAINEUR**

FSGT + LOISIR = **210 EUROS au lieu de 260**

M18 + LOISIR = **240 EUROS au lieu de 295**

ENTRAÎNEURS = **GRATUIT**

⁽¹⁾Chèques à l'ordre de SMCV (possibilité de régler en 3 fois)

Sont acceptés (à déduire de votre cotisation) :

- Le Pass'Région (à partir du lycée, déduire 30€)
- Chéquier Jeunes (à partir du collège, déduire 30€)
- Les Chèques Vacances (ANCV)
- Pass'Sport (Selon éligibilité, déduire 50€)

ENTRAÎNEMENTS :

LUNDI	20H00 / 22H30	FSGT Masc.&Mixte	Gymnase de MIRIBEL
MARDI	18H00 / 20H00	M9-M11-M13-M15	Gymnase de MIRIBEL
MARDI	20H00 / 22H00	FSGT / LOISIRS / DEP	Gymnase de MIRIBEL
MERCREDI	18H00 / 20H30	M18 F et G	Gymnase de MIRIBEL
	20H30 / 22H30	FSGT / VOLLEY ASSIS	
VENDREDI	18H30 / 20H30	M18 F et G	Gymnase de BEYNOST
	20H30 / 22H30	LOISIRS	
SAMEDI	10H00 / 11H30	BABY-VOLLEY / M9 / M11	Gymnase de MIRIBEL

⁽¹⁾ Les créneaux vous seront confirmés par votre responsable ou entraîneur

CONTACTS : Alexandre BOYER (président) 06 60 81 66 18 <http://smcv.sportsregions.fr/>  Saint Maurice Côteière Volley
smcvolley01@gmail.com

S.M.C.V.

SAINT MAURICE CÔTIÈRE VOLLEY

Centre Socio-Culturel Artémis - 32 Route de Genève - 01700 St Maurice de Beynost

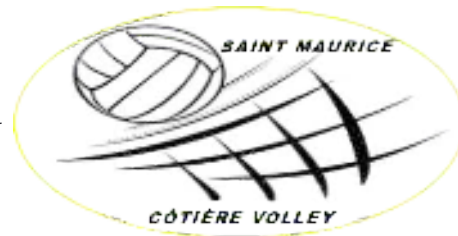
<http://smcv.sportsregions.fr/> smcvolley01@gmail.com

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Alexandre BOYER

Secrétariat : Olivier VERDET

Trésorier : Gilles ZORDAN



BIENVENUE AU CLUB DE SAINT MAURICE-CÔTIÈRE VOLLEY

Le club comporte plusieurs équipes évoluant dans différents championnats et une équipe loisirs pour passer une bonne soirée sportive sans contrainte de compétition. Venez les encourager lors de leurs matchs au gymnase. Le club organise différentes manifestations en cours de saison.

N'hésitez pas à participer, elles font parties de la vie du club. Même si le club monte en puissance, nous nous efforçons de garder le côté familial qui nous caractérise.

RÈGLES DE VIE DU CLUB

ENGAGEMENT DU LICENCIÉ

- L'adhérent doit être assidu et ponctuel aux entraînements (le volley-ball est un sport collectif et votre entraîneur compte sur vous, en cas d'absence prévisible n'hésitez pas à le prévenir).
- L'adhérent doit se présenter en tenue de sport et respecter la propreté des gymnases.
- Participation à tous les matchs de championnat.
- Respect des autres joueurs, des adversaires et des arbitres.
- Participer à l'assemblée générale du club et autres manifestations du club dans la mesure du possible. Une aide ponctuelle sur un évènement permet d'alléger les tâches du bureau.
- **Pour les parents** : aider l'entraîneur pour accompagner les équipes lors des matchs en déplacement et à l'entraînement.
- Les entraîneurs sont bénévoles et donnent de leur temps pour les jeunes et le club. En cas de mécontentement, nous invitons les parents à participer aux assemblées générales et à la vie du club en tant que bénévoles pour participer aux efforts et améliorer la vie du club.
- En cas de problème de comportement, le club se réserve le droit de rembourser le licencié et de lui interdire l'accès aux infrastructures.
- Selon le niveau, certains joueurs participeront moins aux matchs mais seront formés pour s'améliorer et intégrer des groupes adaptés à leurs niveaux.
- **Respect des créneaux dédiés. Les mineurs n'auront pas accès au créneau loisirs s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents.**

ENGAGEMENT DU CLUB

- Proposer des entraîneurs diplômés et assurer le suivi de leur formation.
- Assurer la présence des entraîneurs aux entraînements et aux matchs.
- Un maillot vous sera remis en début de saison. Cet équipement ne doit être utilisé que pour les matchs. Prenez en soin, car le coût est élevé pour le club. **Cet équipement est à rendre en fin de saison.**
- Mise à disposition de matériel d'équipements adaptés pour assurer des entraînements permettant la progression des joueurs et joueuses.
- **Aide pour le financement de formation d'arbitrage, d'entraîneur ou de stage technique.**

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Le club vous donne la possibilité de régler la cotisation en 2 ou 3 fois par chèque, à l'ordre de SMCV.

Autres modalités, renseignements : smcvolley01@gmail.com

Bonne saison sportive!

Alexandre BOYER